



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest, tenue le 14 mars 2022 à 15h00, à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Luc Tremblay	Amherst
Pierre Bertrand	Montcalm

Formant quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le quorum étant constaté, M. le président souhaite la bienvenue aux membres, et déclare la séance ouverte.

Madame Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière adjointe, et Monsieur Bernard Davidson secrétaire-trésorier sont également présents.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt et présentation du rapport financier 2021 par madame Lise Guay & Valérie Tétreault de Amyot-Gélinas.
4. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 16 février 2022. Résolutions numéros 01-01-2022 à 19-02-2022.
5. Ratification des comptes à payer au 28 février 2022.
6. Service de comptabilité de la régie, par la municipalité de Brébeuf. Résolution confirmant l'acceptation.
7. Résolution autorisant les écritures pour transfert de postes budgétaires.
8. Service de collectes des matières résiduelles pour Boileau.
9. Demande de service de collectes des Matières résiduelles de Lac-des-



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

Plages. Compte-rendu de la rencontre du 9 mars 2022.

10. Période de dégel.
11. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour les mois de janvier et février 2022.
12. Compte-rendu des opérations pour les mois de janvier & février.
13. Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil d'administration.
14. Suivi, projet patrouille verte 2022.
15. Participation regroupement d'achats UMQ.
16. Varia.
17. Période de questions.
18. Levée de la séance

2. RÉSOLUTION 20-03-2022 -ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adoptée en y ajoutant l'item marge de crédit.

Adoptée à l'unanimité

Madame Pascale Blais, de la municipalité de Arundel prend son siège.

3. RÉSOLUTION 21-03-2022 -DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT la présentation de Madame Lise Guay du sommaire de l'information financière, des constatations découlant de l'audit, et des commentaires sur le rapport financier 2021;

CONSIDÉRANT les explications et réponses fournies à la satisfaction des membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

QUE le conseil d'administration accepte le dépôt du rapport financier 2021 de la RIMRO, et que copie soit envoyée aux municipalités membres.

Adoptée à l'unanimité

4. RÉSOLUTION 22-03-2022 – RATIFICATION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022. RÉSOLUTIONS NUMÉROS 01-01-2022 À 19-02-2022 INCLUSIVEMENT

ILEST PROPOSÉ PAR Mme Pascale Blais

QUE le conseil ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 ainsi que de la séance extraordinaire du 16 février 2022. Résolutions numéros 01-01-2022 à 19-02-22 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

5. RÉSOLUTION 23-03-2022 – RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le conseil ratifie la liste des comptes à payer en date du 28 février 2022 pour un total de 157 893.29\$, et d'en autoriser le paiement, en ajoutant les frais de déplacements de M. André Ste-Marie pour 29 28\$ pour la rencontre au Lac-des-Plages;

Également de rembourser au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le montant de 928\$. Ce montant représente le montant versé en trop sur le premier versement de la subvention, dans le cadre du programme la patrouille verte 2021.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

5 a) RÉOLUTION 24-03-2022 - MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que Desjardins Entreprise a demandée à la régie de préciser le montant qu'elle désire se voir accorder pour sa marge de crédit;

CONSIDÉRANT l'augmentation des quotes-parts de ses municipalités membres, et des municipalités clientes de Barkmere et Boileau pour 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le conseil d'administration demande à Desjardins entreprise de majorer la marge de crédit de la RIMRO à 150 000.\$ au lieu de 100 000.\$.

QUE le président M. André Ste-Marie et le secrétaire-trésorier Bernard Davidson soient autorisés à signer tout document requis par Desjardins Entreprise.

Adoptée à l'unanimité

6. RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF CONFIRMANT L'ACCEPTATION DE LA PRISE EN CHARGE DU SERVICE DE COMPTABILITÉ DE LA RÉGIE

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité de la paroisse de Brébeuf tenue le 7 février dernier, le conseil a adopté par résolution 220017 la prise en charge de la comptabilité de la RIMRO, et ce à partir de janvier 2022.

Madame Annie Bellefleur mentionne qu'un travail important de mise à jour a dû être fait dans les dossiers comptables de la régie et que les municipalités doivent s'attendre à des coûts inhérents pour le rattrapage à compléter.

7. RÉOLUTION – AUTORISANT LES ÉCRITURES POUR TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

8 SERVICE DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR BOILEAU



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

Bernard Davidson, sec.-très/coordonnateur fait part aux membres du conseil d'un différent avec la municipalité de Boileau en ce qui concerne le service de collecte des matières résiduelles. Le 8 mars, il a fait parvenir à Boileau un courriel ayant pour objet, de faire le point dans ce dossier.

9 DEMANDE DE SERVICE DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LAC-DES-PLAGES

Le 9 mars 2022, le président Monsieur André Ste-Marie et le secrétaire-trésorier Bernard Davidson, ont rencontré les représentants de la municipalité de Lac-des-Plages, suite à leur demande d'obtenir de la RIMRO la desserte de leur municipalité pour le service de collectes des matières résiduelles.

Dans l'immédiat, la régie ne peut donner suite à leur demande.

10.PÉRIODE DE DÉGEL

Le site du Ministère des transports du Québec indique que la période de dégel pour les zones 1 et 2 est prévue du 21 mars au 20 mai 2022.

Cette période peut varier en fonction des conditions réelles.

Lors de cette période, la régie doit faire face à une charge additionnelle, les limites de charges étant passablement réduites. Ce qui implique d'effectuer plus d'un voyage au centre de la RIDR ou à Tricentris.

11. RELEVÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DE BERNARD DAVIDSON POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2022

Bernard Davidson dépose le relevé des ses heures travaillées pour les mois de janvier et février 2022.

Pour janvier un total de 32 heures 30 minutes, et pour février un total de 12 heures 30 minutes.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

12. COMPTE-RENDU DES OPÉRATIONS POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER

Bernard Davidson dresse un compte-rendu des opérations de la RIMRO pour les mois de janvier et février 2022.

Un compte-rendu est fait sur l'accident survenu le 18 février dernier. La collecte débutant tôt ce matin de verglas, le chemin étant glacé, un camion est parti du recul et s'est renversé dans le fossé. Le chauffeur n'a pas été blessé.

En ce qui concerne le camion, il est actuellement au garage Thouin, à Sainte-Anne des Plaines pour être remis en état. Les pièces de remplacement ont été commandées. Une vérification complète de la mécanique devrait être faite cette semaine.

Un suivi rigoureux est fait, afin de s'assurer du retour du camion dans le meilleur délai.

Nous avons procédé à la location temporaire d'un camion robotisé afin d'assurer le service continu aux municipalités de la régie.

RÉSOLUTION 25-02-2022 – MODIFICATION TEMPORAIRE AUX PROCÉDURES DE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT l'augmentation importante du prix du carburant et l'effet immédiat sur le budget de la régie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le conseil demande à procéder au regroupement de municipalités pour la collecte des matières organiques, et de limiter dans la mesure du possible le nombre de voyages à la RIDR;

QUE cette procédure se veut à titre de projet pilote, et de voir à la réévaluer au moment opportun;

QUE durant cette période d'essai, le conseil accepte afin de ne pas réduire les heures des chauffeurs-opérateurs de leur payer l'équivalent d'une heure



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

et demie, soit l'équivalent du temps requis pour aller porter les matières organiques à la RIDR, mention devra être inscrite sur la feuille de temps de l'employé à cet effet.

QUE le conseil se réserve le privilège d'y mettre fin, lorsqu'il le jugera à propos.

Adoptée à l'unanimité

13. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les déclarations d'intérêts des membres du conseil de MM. André Ste-Marie, Luc Tremblay et Pierre Bertrand ont été reçues à ce jour.

Un rappel sera fait aux autres membres.

14. SUIVI, PROJET PATROUILLE VERTE 2022

Tel que convenu, Bernard Davidson a effectué une première approche, auprès du patrouilleur de 2021 et de la secrétaire afin de s'enquérir de leur intérêt respectif pour le projet de patrouille verte 2022.

Madame Annie Bellefleur mentionne qu'un C.V. a récemment été déposé à la municipalité de Brébeuf par une personne ayant déjà été patrouilleur.

Le conseil demande à ce que le président et le secrétaire-trésorier, rencontrent s'il y a lieu les candidats, et par la suite qu'une recommandation soit adressée au conseil.

Les municipalités d'Amherst, de Brébeuf, de Montcalm et Huberdeau ont démontrées leur intérêt à participer au projet de patrouille verte.

Madame Pascale Blais mentionne que pour 2022, la municipalité d'Arundel n'y participera pas.

15. PARTICIPATION REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

Le conseil mandate Bernard Davidson afin de vérifier les conditions et modalités pour participer au regroupement d'achats de l'union des municipalités du Québec, et d'en faire rapport lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION 26-03-2022 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE L'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la séance soit levée. Il est 17 heures 57 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. André Ste-Marie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Secrétaire-trésorier